

A 18h30, Madame le Maire, Fanny LACROIX, ouvre la séance.

Secrétaire de séance : Mme BLANCHET Florence

Présents : Mme LACROIX Fanny - M. AGRESTI Jean-Pierre - Mme BLANCHET Florence - M. CHABUEL Alain - Mme GUILLET Alexia - M. JACQUET Christian - M. LABADIE Hervé - M. SERRE Jean-Louis – Mme Valérie COLIN

Pouvoirs : Mme VETIER Dominique à Mme BLANCHET Florence,

Absents excusés : Mme Nicole LOISEUR, M. BATOUX Gérard, Mme Julia SEKELLY

1. Approbation du dernier PV du conseil municipal

Mme le Maire soumet l'approbation au Conseil du dernier PV du conseil municipal du 13 février dernier et demande l'autorisation de corriger le tableau du plan de financement de la demande de subvention DETR DSIL pour erreur administrative avec des montants de travaux inférieurs.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité valide le PV du Conseil Municipal du 13 février 2024 et autorise la correction des montants du tableau.

Les élus ont travaillé la préparation du budget 2024 avec la participation de M. Damien Brochier DGS à la Commune de la Buisse et conseiller pour les collectivités publiques ainsi que la secrétaire générale de mairie Mme Manon BOSSE. Après plusieurs séances, le Conseil est en mesure de voter le budget principal et les budgets annexes. Il a été demandé à la Trésorerie en septembre 2023 l'autorisation de clôturer le budget annexe du transport pour alléger les services administratifs car celui-ci n'est pas assujéti à la TVA et car aucuns titres ne sont émis hormis la subvention de la Région par élève. Nous avons eu une réponse avec la marche à suivre mais après avoir communiqué la délibération de clôture la Trésorerie ne semble pas convaincu que nous puissions le faire. Nous attendons donc un retour d'ici le prochain conseil c'est pourquoi celui-ci ne sera pas voté lors de cette séance. Mme la Maire autorise M. Brochier et Mme Bosse à présenter et donner des précisions lors des points budgétaires de la présente séance.

2. Approbation des Comptes de Gestion – exercice 2023 – Budget Communal M14, Budget Eau et Assainissement M49, Budget Transports Scolaires M43, Budget PRL M4

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité décide de déclarer que les comptes de gestion dressés, pour l'exercice 2023 par le receveur, visés et certifiés conformes par l'ordonnateur, n'appellent ni observation ni réserve de sa part.

3. Approbation des Comptes Administratifs– exercice 2023 – Budget Communal M14, Budget Eau et Assainissement M49, Budget Transports Scolaires M43, Budget PRL M4

À la suite de la présentation de chacun des comptes administratifs, Madame le Maire a laissé la présidence de la séance à son 1^{er} adjoint, Monsieur Jean-Pierre AGRESTI et a quitté la salle.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité décide d'approuver les comptes administratifs 2023 :

Compte administratif - Budget Communal M14				
En € TTC	Investissement		Fonctionnement	
	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents
Résultats reportés 2022		165 447.20€		37 327.37€
Opérations 2023	956 915.84€	1 173 113.65€	314 838.41€	158 317.56€
Totaux		216 197.81€	156 520.85€	
Résultats de clôture définitifs		381 645.01€	119 193.48€	

Compte administratif - Budget Eau et Assainissement M49				
En € TTC	Investissement		Fonctionnement	
	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents
Résultats reportés 2022	46 814.28€			57 787.54€
Opérations 2023	37 236.94€	141 056.06€	141 182.73€	82 226.74€
Totaux		103 819.12€	58 955.99€	
Résultats de clôture définitifs		57 004.84€	3 168.45€	

Compte administratif - Budget PRL M4				
En € TTC	Investissement		Fonctionnement	
	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents
Résultats reportés 2022	876.68€			58 166.48€
Opérations 2020	0	1 008.37€	22 468.60€	34 651.00€
Totaux		1 008.37€		12 182.40€
Résultats de clôture définitifs		131.69€		70 348.88€

Compte administratif - Budget Transports Scolaires M43				
En € TTC	Investissement		Fonctionnement	
	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents
Résultats reportés 2022		14 056.00€		15 364.99€
Opérations 2023	0	3 388,39€	7 984.61€	8 248.50€
Totaux		3 388,39€		263.89€
Résultats de clôture définitifs		17 444.39€		15 628.88€

4. Affectation du Résultat – exercice 2023 – Budget Eau et Assainissement M49

Après en avoir délibéré le conseil municipal, à l'unanimité, décide d'affecter le résultat de l'exercice 2023 du budget eau et assainissement comme suit pour 2024 :

Résultat 2023 – section d'Investissement	Résultat 2023 – section de Fonctionnement
Excédent de 57 004.84€	Déficit de 3 168.45€
→ proposition d'affectation en section d'investissement au C/001: 57 004.84€	→ proposition d'affectation en section de fonctionnement au C/002 :- 3 168.45€

5. Budget Primitif 2024 – Budget Eau et Assainissement M49

Après avoir pris connaissance des inscriptions budgétaires et après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, adopte le budget primitif de l'exercice 2024, arrêté comme suit pour le budget M49 :

Budget primitif 2024 – Budget Eau et Assainissement - M49		
Fonctionnement	Recettes	139 220€
	Dépenses	139 220€
Investissement	Recettes	200 000€
	Dépenses	130 000€
Soit un budget total de : 269 220€ en dépenses et 339 220€ en recettes		

Concernant les projets d'investissements 2024, mise en pression du secteur de la Guenon, raccordement de l'ancienne école des garçons et de la place du centre bourg à la STEP de Cordéac avec mise en attente du réseau pour les bâtiments situés en amont, travaux de réfection du lagunage de Saint-Sébastien, changement d'une buse du ruisseau de Joigny située au niveau du centre bourg de Saint-Sébastien et travaux d'eau potable à Bachilienne.

6. Affectation du Résultat – exercice 2023 – Budget Communal M14

Après en avoir délibéré le conseil municipal, à l'unanimité, décide d'affecter le résultat de l'exercice 2023 du budget principal comme suit pour 2024 :

Résultat 2023 – section d'Investissement	Résultat 2023 – section de Fonctionnement
Déficit de 156 520.85€	Excédent de 216 197.81€
→ proposition d'affectation en section d'investissement au C/001: 381 645.01€	→ Proposition d'affectation en section de fonctionnement au C/002 : 0€ → Proposition d'affectation en section d'investissement au C/1068 : 381 645.01€

7. Budget Primitif 2024 – Budget Communal M14

Les principaux investissements comprendront les projets suivants :

- Enveloppe budgétaire de 39 400€ pour l'élaboration de la carte communale
- Enveloppe budgétaire de 76 000€ pour les frais d'études (maîtrise d'œuvre ancienne école, place du centre bourg, local de chasse, étude de faisabilité projet solaire, raccordement chauffage cantine à l'école)
- Enveloppe budgétaire de 30 400€ pour des travaux sur l'éclairage public mise au norme et fibre
- Enveloppe budgétaire de 30 500€ pour la réouverture du milieu pastorale de Bachilienne
- Enveloppe budgétaire de 13 000€ pour de l'achat de terrain centre bourg de Cordéac
- Enveloppe budgétaire de 99 000€ pour la rénovation des logements communaux, école, quai de chargement au garage communal et renfort du terrain du four de Chalanne
- Enveloppe budgétaire de 85 000€ pour les travaux de voirie communale
- Enveloppe budgétaire de 40 000€ pour un passage canadien à Bachilienne, illuminations village, plaque anciens combattants, paniers de baskets, panneau affichage
- Enveloppe budgétaire de 20 000€ achat d'un véhicule électrique pour remplacement d'un des 4x4
- Enveloppe budgétaire de 13 000€ pour l'achat de deux colombariums pour chaque cimetière
- Enveloppe budgétaire de 1 625 000€ pour les travaux de réhabilitation de l'ancienne école des garçons et de la place du centre bourg de Cordéac.

Après avoir pris connaissance des inscriptions budgétaires et après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, adopte le budget primitif de l'exercice 2024, arrêté comme suit pour le budget principal M14 :

Budget primitif 2024 – Budget Principal – M14		
Fonctionnement	Recettes	1 193 400€
	Dépenses	1 193 400€
Investissement	Recettes	2 342 000€
	Dépenses	2 342 000€
Soit un budget total de : 3 535 400€ en dépenses et en recettes		

8. Affectation du Résultat – exercice 2023 – Budget PRL

Après en avoir délibéré le conseil municipal, à l'unanimité, décide d'affecter le résultat de l'exercice 2023 du budget PRL comme suit pour 2024 :

Résultat 2023 – section d'Investissement	Résultat 2023 – section de Fonctionnement
Excédent de 131.69€	Excédent de 70 348.88€
➔ Proposition d'affectation en section d'investissement au C/001: 50 131.69€	➔ Proposition d'affectation en section de fonctionnement au C/002 : 20 348.88€ ➔ Proposition d'affectation en section d'investissement au C/1068 : 50 000€

9. Budget Primitif 2024 – Budget PRL

Après avoir pris connaissance de l'exposé de Madame le Maire et après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, adopte le budget primitif de l'exercice 2021, arrêté comme suit pour le budget PRL M4 :

Budget primitif 2024 - PRL – M4		
Fonctionnement	Recettes	50 000 €
	Dépenses	50 000 €
Investissement	Recettes	222 000€
	Dépenses	222 000 €
Soit un budget total de : 272 000€ en dépenses et en recettes		

Le projet d'investissement sera la réhabilitation de la chambre d'alpage en refuge à Bachilianne et les honoraires du maître d'œuvre.

10. Autorisation de vendre 2000 m² de la parcelle des Psychies à Mme Delicourt

À la suite de la demande faite par Mme Delicourt en commission urbanisme de pouvoir acheter 2 000m² des 4 000 m² loué, Mme Guillet rappelle le projet de cette dernière. Mme Delicourt a obtenu son statut d'exploitante agricole, elle s'installe en temps qu'apicultrice sur la zone d'activité agricole au Psychies. Un bail a été conclu avec la Commune pour 4 000m² mais pour lui permettre d'investir et de pérenniser son activité, elle demande de pouvoir acheter 2 000m² pour prochainement construire son bâtiment de travail. Après avoir exposé la demande, Mme Guillet rappelle aussi le projet communal pour cette parcelle qui est de permettre l'installation sur la commune d'exploitant agricole qui a déjà donné lieu à délibération de même que pour le prix du mètre carré fixé à 0.50€/m². Mme le Maire, après en avoir délibéré, soumet au vote l'autorisation de procéder à l'ensemble des démarches nécessaires pour la vente des 2 000m², à l'unanimité des présents la décision est acceptée.

11. Prévoyance – employeurs ; autorisation de mandater le Centre de Gestion de l'Isère

Les employeurs publics territoriaux doivent contribuer au financement des garanties d'assurance de protection sociale complémentaire auxquelles les agents qu'ils emploient souscrivent pour couvrir : - Les risques santé : frais occasionnés par une maternité, une maladie ou un accident, - Les risques prévoyance : incapacité de travail, invalidité, inaptitude ou de décès. Pour le risque prévoyance, l'employeur aura l'obligation de participer financièrement à la souscription de cette garantie à compter du 1er janvier 2025 à hauteur de 7 €. Le dispositif réglementaire prévoit deux possibilités (exclusives l'une de l'autre) pour le versement de cette participation financière de l'employeur : - Via un contrat de mutuelle labellisé, dont le choix est librement fait par l'agent concerné (mais ce qui contraint le service des ressources humaines à gérer plusieurs « tiers »), - Via une convention de participation, signée entre l'employeur et une mutuelle (et donc une seule). Si le choix de l'employeur se porte sur la convention de participation, celle-ci peut intervenir selon deux modalités distinctes : - Après une procédure de mise en concurrence réalisée par la collectivité, - En adhérant à une convention de participation proposée par leur Centre de gestion, après mise en concurrence assurée par ses soins. Aux termes de l'article L827-7 du Code général de la fonction publique, les centres de gestion ont, en effet, l'obligation de conclure une convention de participation pour le compte des collectivités et établissements de leur ressort qui le demandent. Ainsi, le CDG38 a décidé de lancer en 2024 une consultation afin de conclure une convention de participation dans le domaine de la prévoyance. A cet effet, le CDG38 a missionné un cabinet spécialisé pour élaborer le cahier des charges et l'accompagner dans la mise en concurrence et la mise en place du contrat. Le CDG38 propose donc aux employeurs intéressés de se joindre à cette procédure en lui donnant mandat par délibération. Afin de respecter l'échéance imposée par le décret et en fonction des mandats confiés par les collectivités, le Centre de gestion sera en mesure de proposer une convention de participation dans le domaine de la prévoyance dans le courant du deuxième semestre 2024 pour un début d'exécution du marché au 1er janvier 2025. À l'issue de cette consultation les collectivités conserveront l'entière liberté de signer ou non la convention de participation qui leur sera proposée. Les garanties et les taux de cotisation obtenus seront présentés aux collectivités ayant donné mandat, ils seront invités à les présenter à leur organe délibérant. Il est proposé à la municipalité de se joindre à la convention de participation dans le domaine de la prévoyance que le Centre de gestion de l'Isère prévoit de conclure conformément à l'article L827-7 du Code général de la fonction publique ; de donner mandat au CDG38 pour lancer la consultation, participer aux négociations avec les candidats ainsi qu'à toutes les actions nécessaires à sa conclusion et d'accepter la participation minimale prévue réglementairement.

Après en avoir délibéré le conseil municipal, à l'unanimité, décide de donner mandat au CDG 38 et d'autoriser Mme le Maire à signer les différents documents nécessaires.

Madame la Maire clôt la séance du Conseil Municipal à 20h35



